



Ordre du jour AGO HAYETT 04/05/2018

- Examen du rapport du Conseil d'Administration sur l'exercice 2017 ;
- Lecture des rapports du Commissaire aux Comptes sur l'exercice 2017 ;
- Approbation s'il y a lieu des états financiers arrêtés au 31/12/2017 ;
- Quitus aux Administrateurs ;
- Affectation du résultat de l'exercice 2017 ;
- Renouvellement partiel du Conseil d'Administration ;
- Fixation de la rémunération du Comité des Risques pour l'exercice 2018 ;
- Fixation de la rémunération du Comité Permanent d'Audit pour l'exercice 2018 ;
- Fixation du montant des jetons de présence pour l'exercice 2018 ;
- Questions diverses.

PROJET DE RESOLUTIONS
DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU 04/05/2018

PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires de la Compagnie d'Assurance Vie et de Capitalisation HAYETT, réunie le vendredi 04 mai 2018 à 17 heures 30 au siège de la société, Avenue Habib Bourguiba, Immeuble COMAR, 1001 Tunis, et après lecture du rapport du Conseil d'Administration sur l'activité de la société et des rapports général et spécial du commissaire aux comptes pour l'exercice 2017, approuve les états financiers arrêtés au 31/12/2017, tels qu'ils lui ont été présentés et donne quitus aux administrateurs pour leur gestion dudit exercice.

Mise au vote, cette résolution est adoptée à

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire, après avoir entendu lecture du rapport spécial du commissaire aux comptes relatif aux conventions prévues par les articles 200 et 475 du Code des Sociétés Commerciales approuve les dites conventions et approuve les éléments de rémunération des dirigeants tels que figurant dans ledit rapport.

Mise au vote, cette résolution est adoptée à

TROISIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire constate que les mandats d'administrateurs de Messieurs Mohamed MATHLOUTHI et Houcine BEN MESSAOUD arrivent à échéance lors de la présente assemblée.

En conséquence, la composition du conseil d'administration sera désormais comme suit :

Administrateur	Echéance du mandat, qui prendra fin lors de l'AGO qui statuera sur les états financiers de l'exercice :
- M. Taoufik CHERIF	2018
- PGI HOLDING	2018
- M. Younès BOUCHOUCHA	2019
- M. Slaheddine LADJIMI	2019
- COMAR (1 ^{er} , 2 ^{ème} et 3 ^{ème} siège)	2019
- AMEN BANK	2019

Mise au vote, cette résolution est adoptée à

QUATRIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire prend acte des fonctions et des responsabilités occupées par Monsieur le Président du conseil, Monsieur le Directeur Général et par Messieurs les Administrateurs dans d'autres sociétés en tant que Gérant, Administrateur, Président Directeur Général, Directeur Général, Membre du directoire ou du Conseil de Surveillance et ce en application des dispositions des articles 192 et 209 du Code des Sociétés Commerciales.

Mise au vote, cette résolution est adoptée à

CINQUIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire approuve l'affectation du bénéfice de l'exercice, s'élevant à **3 459 295,103 dinars**, telle qu'elle a été proposée par le Conseil d'Administration comme suit :

Résultat Net	3 459 295,103
Réserve légale (5%)	-172 964,755
Bénéfice distribuable	3 286 330,348
Dividende 2017 <u>soumis</u> à retenue à la source	-100 000,000
Réserve pour toutes éventualités	3 186 330,348

Et fixe la date de mise en paiement des dividendes au

Mise au vote, cette résolution est adoptée à

SIXIEME RESOLUTION

Constatant qu'un montant de **sept cent quatre-vingt-trois mille cinq cent quatre-vingt (783 580,000) dinars**, inscrits au passif du bilan au crédit du compte « réserve spéciale d'investissement » et correspondant à des bénéfices réinvestis est désormais distribuable du fait de la cession des actions ayant donné lieu au bénéfice de la déduction après écoulement du délai règlementaire de deux années suivant celle de la libération du capital souscrit, l'Assemblée Générale Ordinaire décide d'affecter ledit montant au compte « **Réserve pour toutes éventualités** »

Mise au vote, cette résolution est adoptée à

SEPTIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire décide de fixer le montant des dividendes à distribuer aux actionnaires à **1 400 000,000 dinars** par prélèvement sur les réserves pour toutes éventualités provenant des résultats des exercices antérieurs à 2014 et faisant partie des fonds propres distribuables en franchise de retenue à la source, par conséquent le nouveau solde des réserves pour toutes éventualités antérieures à 2014 se présente comme suit :

- Réserve pour toutes éventualités à régime fiscal particulier	: 1 413 730,599
- Dividende 2017 <u>non soumis</u> à retenue à la source	: -1 400 000,000
- Réserve pour toutes éventualités à régime fiscal particulier	: 13 730,599

Et fixe la date de mise en paiement des dividendes au

Mise au vote, cette résolution est adoptée à

HUITIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire fixe le montant des jetons de présence pour l'exercice 2018 à **500 dinars bruts** par administrateur et par séance.

Mise au vote, cette résolution est adoptée à

NEUVIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire fixe la rémunération du comité permanent d'audit pour l'exercice 2018 à **12000 dinars bruts**.

Mise au vote, cette résolution est adoptée à

DIXIEME RESOLUTION :

L'Assemblée Générale Ordinaire fixe la rémunération du comité des risques pour l'exercice 2018 à **12000 dinars bruts**.

Mise aux voix cette résolution est adoptée à

ONZIEME RESOLUTION :

L'Assemblée Générale Ordinaire donne tous les pouvoirs au représentant légal de la société ou à toute personne mandatée par lui, sous sa responsabilité, pour effectuer toutes les formalités de dépôt ou de publication prescrites par la loi.

Mise au vote, cette résolution est adoptée à